

Profils des Fonds mutuels TD

Le 21 juillet 2010

Fonds équilibrés

Fonds de revenu mensuel TD

Fonds de revenu équilibré TD

Fonds de revenu mensuel diversifié TD

Fonds de croissance équilibré TD

Fonds de revenu de dividendes TD

Table des matières

Fonds de revenu mensuel TD	1
Fonds de revenu équilibré TD	4
Fonds de revenu mensuel diversifié TD	6
Fonds de croissance équilibré TD	8
Fonds de revenu de dividendes TD	10

Fonds de revenu mensuel TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu équilibré canadien
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle Série O Série H Série D
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 29 juin 1998 Série Institutionnelle – Non émise au public avant la date du présent prospectus Série O – Non émise au public avant la date du présent prospectus Série H – Le 9 janvier 2006 Série D – Non offerte au public avant la date du présent prospectus Le Fonds a été créé le 8 juin 1998.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,25 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 0,75 % (TPS et TVH en sus) Série O – Négociés avec le gérant et payés directement au gérant par les porteurs de parts Série H – Jusqu'à 1,25 % (TPS et TVH en sus) Série D – Jusqu'à 1,00 % (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,08 % (TPS et TVH en sus) Série H – 0,08 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un niveau constant de revenu mensuel, ainsi qu'une plus-value du capital comme objectif secondaire, en investissant principalement dans des titres productifs de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs croit qu'une stratégie « ascendante » mettant l'accent sur l'analyse de chaque société dans le contexte d'un environnement macroéconomique global devrait ajouter à la valeur et accroître le rendement à long terme. Le conseiller en valeurs choisit des titres en s'appuyant sur une analyse méthodique du risque et des rendements, l'objectif étant de maximiser les rendements ajustés sur les risques pour le Fonds. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens, y compris des titres de créance d'État et de sociétés, des actions ordinaires et privilégiées productives de

dividendes, ainsi que des fiducies de revenu, des fiducies de placement immobilier, des fiducies de redevances et d'autres effets semblables à rendement élevé. Actuellement, le Fonds peut aussi investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres productifs de revenu d'émetteurs étrangers. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés.

De plus, le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des créances hypothécaires garanties, définies dans le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*, y compris dans des créances hypothécaires garanties administrées par Groupe Financier Banque TD (La Banque TD ou un membre du groupe de La Banque TD).

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières exigent que, lorsqu'un fonds commun de placement (FCP) acquiert des créances hypothécaires auprès d'une institution prêteuse avec laquelle le Fonds, sa société de gestion et/ou leurs initiés traitent sans lien de dépendance, ces créances hypothécaires doivent être acquises à un prix en dollars qui produit au moins le rendement obtenu pour la vente de créances hypothécaires non administrées comparables par d'importants prêteurs

Le présent document contient de l'information propre au Fonds de revenu mensuel TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

hypothécaires dans des conditions similaires. Dans tous les autres cas, le Fonds doit acquérir des créances hypothécaires de l'une des manières suivantes :

- a) pour un capital qui produira un rendement pour le Fonds équivalant au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse s'engage à prêter moyennant des hypothèques comparables au moment de l'achat par le Fonds;
- b) pour un capital qui produira le même rendement pour le Fonds que le taux d'intérêt imputé par l'institution prêteuse au débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, à la condition que la date de l'engagement ne soit pas antérieure de plus de 120 jours à la date de l'achat de la créance hypothécaire par le Fonds et que le taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'institution prêteuse s'est engagée à prêter moyennant des hypothèques comparables à la date de l'engagement;
- c) pour un capital qui produira un rendement pour le Fonds d'au plus un quart de un pour cent inférieur au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse s'engage, au moment de l'achat, à prêter moyennant des hypothèques comparables, à la condition que l'institution prêteuse qui vend les créances hypothécaires au Fonds ait conclu une entente de rachat des créances hypothécaires auprès du Fonds dans des circonstances avantageuses pour le Fonds et que le gestionnaire considère que cette entente justifie l'écart dans le rendement du Fonds.

Le choix de la méthode d'évaluation modifie le rendement comme suit : la méthode a) et la méthode b) donneront des rendements identiques, à la condition que le taux d'intérêt imputé ne change pas dans la période de 120 jours. La méthode a) donnera un rendement supérieur à la méthode b) si le taux d'intérêt augmente au cours de la période de 120 jours. La méthode a) donnera un rendement inférieur à la méthode b) si le taux d'intérêt diminue au cours de la période de 120 jours. La méthode a) donnera toujours un rendement supérieur à la méthode c).

Quant aux créances hypothécaires achetées auprès de Groupe Financier Banque TD, le Fonds utilise la méthode c) susmentionnée, en fonction du fait que les créances hypothécaires sont offertes en vente au Fonds par Groupe Financier Banque TD à un prix déterminé comme étant un capital qui produira un rendement pour le Fonds d'au plus un quart de un pour cent (0,25 %) inférieur au taux d'intérêt auquel Groupe Financier Banque TD s'engage, à ce moment, à prêter moyennant des hypothèques comparables. Tel que le prévoit la méthode c), Groupe Financier Banque TD a convenu de racheter au Fonds toute créance hypothécaire qu'elle a vendue si elle est en souffrance depuis plus de 90 jours.

Le présent document contient de l'information propre au Fonds de revenu mensuel TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Groupe Financier Banque TD doit racheter ces créances hypothécaires pour un montant égal au solde de capital impayé de la créance hypothécaire au moment de l'achat, majoré de l'intérêt sur celle-ci au taux d'intérêt précisé dans le prêt hypothécaire à la date de l'achat.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement en instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou du titre de participation en question)
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises
- augmenter le revenu
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres

Le Fonds peut détenir des instruments du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension* de *Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux fiducies de revenu

Fonds de revenu mensuel TD

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique **Risques propres à chaque Fonds** de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- recherchent un niveau constant de revenu mensuel ainsi qu'un niveau modéré de croissance du capital
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution mensuelle qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série Institutionnelle, de la Série O et de la Série D, consiste en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	14,35	45,24	79,29	180,49
Série Institutionnelle ¹ (\$)	–	–	–	–
Série H (\$)	14,35	45,24	79,29	180,49
Série D ¹ (\$)	–	–	–	–

¹ Aucune part n'a été émise en date du présent prospectus simplifié.

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Le présent document contient de l'information propre au Fonds de revenu mensuel TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré canadien
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle Série D
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 29 juin 1988 Série Institutionnelle – Non offerte au public avant la date du présent prospectus Série D – Le 6 octobre 2004 (placées au moyen d'une dispense de prospectus avant le 23 juillet 2008) Le Fonds a été créé le 5 février 1988.
Conseiller en valeurs	Jarislowky Fraser Limitée (Toronto, Canada)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 2,00 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 1,25 % (TPS et TVH en sus) Série D – Jusqu'à 1,00 % (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,08 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un revenu et une croissance modérée du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de participation de sociétés au Canada.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant dans des titres à revenu fixe de grande qualité et dans des titres de participation de grande qualité d'émetteurs canadiens. Le Fonds peut aussi investir dans des émetteurs étrangers. Le conseiller en valeurs utilise une approche conservatrice pour effectuer les placements dans le portefeuille. La croissance est obtenue par des moyens comportant peu de risque de manière à améliorer la préservation du capital. Les éléments d'actif sont regroupés de manière à chercher un niveau de revenu raisonnable, la composition des éléments d'actif étant variée de manière progressive. La répartition des éléments d'actif s'établira généralement dans une fourchette de 35 % à 65 % en titres de participation et de 35 % à 65 % en titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs investira dans des obligations de première qualité et non cycliques pour minimiser les risques.

Le portefeuille de titres de participation se compose principalement d'un avoir diversifié de titres de sociétés à forte capitalisation qui sont des leaders de l'industrie, qui affichent un potentiel de bénéfice supérieur à la moyenne, qui ont un recours au levier financier inférieur à la moyenne et qui disposent d'une bonne équipe de gestion.

Le Fonds considère que les émetteurs sont au Canada si : (a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services rendus au Canada, (b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé au Canada, (c) l'émetteur est constitué en vertu des lois du Canada ou d'un territoire du Canada, ou (d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal au Canada.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement en instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou du titre de participation en question)
- obtenir l'exposition désirée aux devises
- augmenter le revenu
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres

Le présent document contient de l'information propre au Fonds de revenu équilibré TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds de revenu équilibré TD

Le Fonds peut détenir des instruments du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension* de *Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs (au 23 juin 2010, un porteur de parts détenait 20,29 % des parts du Fonds)
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- préfèrent l'aspect pratique de n'avoir à investir que dans un seul fonds composé à la fois d'obligations et de titres de participation
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net trimestriellement ou à d'autres moments et effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	21,73	68,50	120,07	273,32
Série Institutionnelle ¹ (\$)	–	–	–	–
Série D (\$)	10,76	33,93	59,47	135,37

¹ Aucune part n'a été émise en date du présent prospectus simplifié.

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Fonds de revenu équilibré TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré canadien
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série O Série H
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 30 novembre 1987 Série O – Le 8 mai 2008 (placées au moyen d'une dispense de prospectus avant le 23 juillet 2008) Série H – Le 4 septembre 2007 Le Fonds a été créé le 24 août 1987.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 2,00 % (TPS et TVH en sus) Série O – Négociés avec le gérant et payés par les porteurs de parts directement au gérant Série H – Jusqu'à 2,00 % (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,08 % (TPS et TVH en sus) Série H – 0,08 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un revenu mensuel, ainsi qu'une plus-value du capital comme objectif secondaire, en investissant principalement dans des titres productifs de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Afin de générer un niveau constant de revenu mensuel, le Fonds investira principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens qui peut comprendre des titres de créance d'État et de sociétés, des actions ordinaires et privilégiées productives de dividendes, ainsi que des fiducies de revenu, des fiducies de placement immobilier, des fiducies de redevances et d'autres effets productifs de revenu semblables. Actuellement, le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres productifs de revenu d'émetteurs étrangers. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés. Le conseiller en valeurs peut investir dans des titres de créance de sociétés n'ayant pas une cote de solvabilité élevée (rendement élevé), auxquels Standard & Poor's (ou une autre agence de notation) a accordé une notation inférieure à BBB(-).

Le conseiller en valeurs utilise une stratégie « ascendante » mettant l'accent sur l'analyse de chaque société pour déterminer si celle-ci peut maintenir et augmenter le revenu distribué au fil du temps. Cette analyse consiste aussi à sélectionner les titres et à répartir les placements entre les catégories d'éléments d'actif dans le but de maximiser les rendements redressés en fonction des risques pour le Fonds.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement en instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou du titre de participation en question)
- obtenir l'exposition désirée aux devises
- accroître le revenu
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le présent document contient de l'information propre au Fonds de revenu mensuel diversifié TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds de revenu mensuel diversifié TD

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension* de *Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- recherchent un niveau constant de revenu mensuel avec un niveau modéré de croissance du capital
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution mensuelle qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs et de la Série O, consiste en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Si les distributions au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	22,35	70,44	123,47	281,05
Série H (\$)	22,35	70,44	123,47	281,05

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Fonds de revenu mensuel diversifié TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré canadien
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 4 septembre 1987 Série Institutionnelle – Non émise au public avant la date du présent prospectus Le Fonds a été créé le 11 août 1987.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 2,00 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 1,25 % (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,08 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher à la fois une croissance du capital et un revenu en investissant principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés au Canada.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en maintenant un équilibre entre les principales catégories d'éléments d'actif du Fonds à partir des paramètres d'évaluation relatifs de ces catégories. La répartition des éléments d'actif s'établira généralement dans une fourchette de 20 % à 50 % en titres à revenu fixe et de 50 % à 80 % en titres de participation. Le portefeuille conserve des placements de première qualité. Les placements en actions ordinaires visent surtout des sociétés dont on s'attend à ce que le revenu ait une croissance supérieure à la moyenne au cours d'un cycle du marché. Le Fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse.

Le Fonds considère que les émetteurs sont au Canada si :

(a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services rendus au Canada, (b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé au Canada, (c) l'émetteur est constitué en vertu des lois du Canada ou d'un territoire du Canada, ou (d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal au Canada.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options, de contrats à terme ou à livrer et de swaps, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement en instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou du titre de participation en question)
- obtenir l'exposition désirée aux devises
- augmenter le revenu
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres
- transférer le risque lié au crédit
- offrir une possibilité de gains dans un marché à la baisse ou dans un marché où la volatilité est changeante

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique **Opérations de prêt**

Le présent document contient de l'information propre au Fonds de croissance équilibré TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds de croissance équilibré TD

de titres, de mise en pension et de prise en pension de Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique **Risques propres à chaque Fonds** de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- préfèrent l'aspect pratique de n'avoir à investir que dans un seul fonds composé à la fois d'obligations et de titres de participation, les titres de participation étant plus privilégiés
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net trimestriellement ou à d'autres moments et effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	21,63	68,18	119,51	272,03
Série Institutionnelle ¹ (\$)	–	–	–	–

¹ Aucune part n'a été émise en date du présent prospectus simplifié.

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Fonds de croissance équilibré TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Détail du Fonds

Type de fonds	Canadien équilibré
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle Série O Série H
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 31 octobre 1994 Série Institutionnelle – Le 26 septembre 2001 Série O – Le 12 décembre 2005 Série H – Le 6 septembre 2006 Le Fonds a été créé le 3 octobre 1994.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,75 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 1,00 % (TPS et TVH en sus) Série O – Négociés avec le gérant et payés par les porteurs de parts directement au gérant Série H – Jusqu'à 1,75 % (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,08 % (TPS et TVH en sus) Série H – 0,08 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un revenu, ainsi qu'une plus-value du capital comme deuxième objectif, en investissant principalement dans des titres productifs de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental en détenant un portefeuille diversifié de titres productifs de revenu, qui peuvent comprendre notamment des titres de participation productifs de dividendes, des obligations de gouvernements et de sociétés, et des fiducies de revenu et d'autres titres principalement de sociétés canadiennes. Les placements en titres de participation se concentreront dans les grandes sociétés. Les placements en obligations se concentreront dans les obligations à court ou à moyen terme très bien cotées de sociétés ou de gouvernements, mais les titres peuvent également comprendre des obligations garanties par des actifs et à échéance plus longue. Le Fonds peut également détenir des placements dans des fiducies de revenu et dans d'autres

titres productifs de revenu, ainsi que dans des fonds négociés en bourse.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de participation sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement en instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou du titre de participation en question)
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises
- augmenter le revenu
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le présent document contient de l'information propre au Fonds de revenu de dividendes TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds de revenu de dividendes TD

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension* de *Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux grands investisseurs (au 23 juin 2010, deux porteurs de parts détenaient respectivement 31,49 % et 14,21 % des parts du Fonds)
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- s'intéressent plus au revenu qu'à la croissance
- veulent maximiser les revenus après impôt
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution mensuelle qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série Institutionnelle et de la Série O, consiste en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	19,68	62,04	108,74	247,53
Série Institutionnelle (\$)	5,33	16,80	29,45	67,04
Série H (\$)	19,68	62,04	108,74	247,53

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Fonds de revenu de dividendes TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

GÉRANT

Gestion de Placements TD Inc.

ADRESSE D'ENVOI

Gestion de Placements TD Inc.
Toronto Dominion Bank Tower
Toronto-Dominion Centre
C.P. 100
Toronto (Ontario) M5K 1G8

TÉLÉPHONE

1-800-409-7125 (français)

1-800-386-3757 (anglais)

1-800-288-1177 (chinois)

INTERNET

Site : www.tdassetmanagement.com

Courriel : td.mutualfunds@td.com

EN PERSONNE

Visitez votre succursale de TD Canada Trust.

Les Fonds mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Fonds mutuels TD est une marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence.

